

ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS

Une publication sur les cancers reconnus d'origine professionnelle

Dans sa cartographie des cancers publiée en janvier 2019, Santé Publique France estime que l'incidence annuelle des cancers, sur la période 2007-2016 et pour la population, est d'environ 197 000 cas chez les hommes et 159 000 cas pour les femmes, soit, en tout, 356 000 nouveaux cas par an.

En 2015, le principal facteur de risque était le tabagisme (20 % des cancers), suivi de l'alcool (8 %), puis de l'alimentation chez l'homme (5,7 %) et du surpoids et de l'obésité chez la femme (6,8 %).

Les expositions professionnelles, quant à elles, seraient à l'origine de 5,7 % des cancers chez l'homme et de 1 % des cancers chez la femme.

L'Assurance Maladie-Risques Professionnels a publié, en avril 2019, un numéro de « *Santé Travail : enjeux et actions* » intitulé « **Cancers reconnus d'origine professionnelle : évolution statistique, action de prévention et d'accompagnement des salariés exposés** », qui apporte des informations complémentaires et une vision évolutive de ces derniers chiffres.

Cette publication aborde notamment l'évolution du nombre de cancers reconnus d'origine professionnelle sur la période 1997-2017, la reconnaissance des cancers professionnels en Europe, ainsi que les actions de prévention et d'accompagnement des salariés exposés.

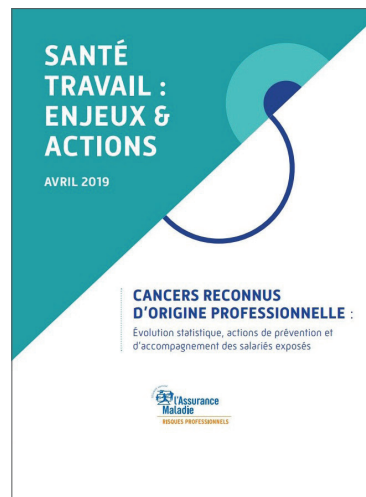
Nombre et causes des cancers professionnels reconnus en France

Il ressort de cette publication qu'environ 1 800 cancers professionnels sont reconnus chaque année en France, principalement chez les ouvriers retraités et en lien avec l'amiante.

En vingt ans, le nombre de cancers professionnels reconnus a triplé. Ces cancers se concentrent particulièrement dans la moitié nord de la France et sont majoritairement dus à l'amiante et à trois autres agents d'exposition (les poussières de bois, le benzène et les produits noirs (goudrons, bitumes, asphaltes,...)).

Les entreprises les plus concernées ont plus de 250 salariés et appartiennent aux secteurs de la métallurgie, du BTP, de l'industrie chimique et du bois.

La France est, avec l'Allemagne, l'un des deux pays qui reconnaît le plus de cancers professionnels en Europe,



avec des cas reconnus rapportés à la population assurée, respectivement de 15,1 et de 11,39 pour 100 000 assurés. Le coût annuel total est estimé à 1,2 milliard d'euros.

Actions de prévention mises en place par la branche AT/MP

Une seconde partie du rapport s'intéresse aux actions de prévention de l'exposition professionnelle à des produits cancérigènes

mises en place depuis plusieurs années par la branche AT/MP.

Sont notamment présentés les programmes : Cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction [CMR] 2014-2017, Risques Chimiques Pros 2018-2022, ainsi que les outils concrets mis à la disposition des entreprises (SEIRICH, MiXie, fiches d'aide au repérage et d'aide à la substitution des cancérigènes, des recommandations élaborées par les partenaires sociaux,...).

Des focus sont également faits sur les aides financières destinées aux petites et moyennes entreprises ou encore la prévention.

Suivi, dépistage et accompagnement des salariés exposés

Dans sa dernière partie, la publication s'intéresse au suivi post-professionnel, aux déclarations de maladies professionnelles, à l'accompagnement des demandes de reconnaissance d'un cancer en maladie professionnelle et à l'amélioration du retour à l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle. ■

Ressources :

► Pour en savoir plus : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/>
